**Objet : Appel à candidature pour l’Assemblée Générale Elective du CROS Auvergne-Rhône-Alpes - 29 mars 2025**

Madame La Présidente, Monsieur le Président,

L’Assemblée Générale du CROS Auvergne-Rhône-Alpes, qui aura lieu le **Samedi 29 mars 2025**, sera conformément à nos statuts, une Assemblée Générale Elective.

Cette étape essentielle pour notre gouvernance régionale sera l’occasion de renouveler ou compléter les instances dirigeantes.

Vous recevrez en temps utile l’ensemble des documents nécessaires à la préparation et au déroulement de cette Assemblée Générale.

Nous vous informons dès à présent que si votre discipline souhaite présenter un candidat, le **dossier de candidature complet** devra être adressé **par lettre recommandée avec accusé de réception** au plus tard le **jeudi 27 février 2025** (le cachet de la poste faisant foi).

Les modalités de candidatures sont les suivantes :

* Une **seule candidature par discipline** sera recevable.
* Le candidat doit être **membre élu** de son organisme régional.
* La candidature doit être personnelle, elle doit avoir été validée par le Président ou la Présidente de la ligue/comité régional avec :
* Sa signature
* Tamponnée du cachet de la ligue/comité
* **Joindre une copie de la décision du comité directeur présentant la candidature**
* La fiche de candidature doit être complétée des motivations et centres d’intérêts du candidat
* Joindre obligatoirement une **photocopie** **LISIBLE ET IDENTIFIABLE** **de la licence** de la saison en cours
* Une photo récente du candidat

Le calendrier électoral sera le suivant :

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |
| Appel à candidature adressé aux ligues et comités régionaux membres, à jour de leurs cotisations du CROS Auvergne-Rhône-Alpes | Lundi 13 janvier 2025 |
| **Date limite Dépôt des candidatures par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au CROS** | **Jeudi 27 février 2025** |
| Contrôle validité des candidatures par le Comité de validation (composé de Evelyne GLAIZE, Serge LABAUNE et Michel FURET)  | Du 28 février au 14 mars 2025 |
| Sur proposition du comité de validation : Validation des Candidatures par le Conseil Administration du CROS | Vendredi 14 mars 2025 |
| Diffusion des candidats aux membres du CROS | 15 jours au moins avant l’AG |
| Assemblée Générale Elective du CROS Auvergne-Rhône-Alpes | **Samedi 29 mars 2025** |

Le/la Président(e) du CROS, les membres du bureau exécutif et du conseil d’administration seront élus conformément aux modalités définies par les Statuts et le Règlement intérieur adoptés en assemblée générale extraordinaire le 15 novembre 2020.

Pour rappel en application de l’article 4.3 du règlement intérieur, seuls les adhérents à jour de leur cotisation 2025, au 8 mars 2025, pourrons participer aux votes le jour de l’assemblée.

Je vous prie de croire, Madame La Présidente, Monsieur le Président, en mes sentiments sportifs les meilleurs.



Marie-Christine PLASSE

Présidente du CROS Auvergne-Rhône-Alpes

**Document de rattachement** : Fiche de candidature